



# Info RETRAITÉS

Lettre nationale adressée aux retraités de l'Unsa

n°46 novembre-décembre 2016

## l'éditorial

de Jean- Marc Schaeffer  
Secrétaire Général UNSA Retraités

### **Action des retraites : un début significatif...**

Notre organisation syndicale est jeune, mais elle s'affirme et se conforte...

Le 20 septembre, l'UNSA Retraités portait les revendications des retraités pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Ils étaient reçus et écoutés par les représentants de l'Etat. Ce même jour, tous les parlementaires recevaient un courriel expliquant nos positions.

C'est une pierre de plus dans la construction de notre édifice.

La pétition lancée en septembre continue de recevoir de nombreux soutiens qui nous permettront d'appuyer notre argumentaire pour de prochains rendez-vous, peut-être encore plus politiques. Au nom du bureau, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps pour que cette action soit réussie.

L'UNSA Retraités s'affirme. Sa place est reconnue au sein des nouvelles instances issues de la loi d'adaptation de la société au vieillissement : Haut Conseil et Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Les retraités de l'UNSA y défendront nos mandats avec détermination.

C'est l'aboutissement d'un long parcours que l'UNSA devra transformer au lendemain des élections TPE.



## sommaire

### Actualité

- Mise en place des CDCA : enfin à l'ordre du jour
- Déclarations de Pascale Boistard
- Service à domicile : crédit d'impôt 2

- Action du 20 septembre, analyse et suites 3

- Semaine bleue 6

### Action 4-5

- Le 20 septembre dans la presse régionale et dans les rues de nos villes

### Vie interne 6

- Le site de l'UNSA Retraités
- Retraités isolés, le SNURI

### Europe 6

- Comité exécutif de la FERPA

### Social

- Informations diverses 7
- Régime social des mines 8
- Elections TPE 8

Unsa Retraités - 21 rue Jules FERRY  
93177 Bagnolet Cedex  
Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94  
Courriel : unsa-retraites@unsa.org  
rose-helene.caboste@unsa.org

## Mise en place des CdCA : enfin à l'ordre du jour !

*L'article 81 de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (Asv) – loi du 28 décembre 2015 – a créé le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CdCA).*

Cette instance, qui résulte de la fusion du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) et du CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées), est chargée, dans chaque département, de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées. L'article 81 de la loi définit clairement les compétences et le rôle du CdCA, et précise que la composition, les modalités de désignation des membres ainsi que les modalités de fonctionnement, sont fixées par décret.

Ce décret est paru au Journal Officiel (décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016).

### Composition

Le CdCA est composé des deux formations suivantes :

- Une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées
- Une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées.

Il est présidé par le président du Conseil Départemental (pour les départements ayant une métropole, le CdCA est co-présidé par le président du Conseil Départemental et le président du Conseil de la Métropole). Il comprend des membres titulaires et des membres suppléants (à l'exception des personnes qualifiées) à parité femme – homme.

### Place de l'UNSA

Les interventions de l'UNSA auprès du Ministère des affaires sociales et de la santé ont permis d'obtenir une présence de l'UNSA dans cette instance, au même niveau que les confédérations.

Pour la formation spécialisée relative aux personnes âgées, l'UNSA doit désigner des militants dans le premier collège (les usagers), et dans le troisième collège (les professionnels du secteur).

Pour la formation spécialisée relative aux personnes handicapées, l'UNSA doit désigner des militants dans le troisième collège (les professionnels).

**Les Unions Départementales UNSA doivent procéder à ces désignations.**

### Mise en place

Les présidents des Conseils Départementaux arrêteront prochainement la liste des membres de cette instance, laquelle devra adopter un règlement intérieur qui déterminera ses modalités de fonctionnement (article D.149-8).

Espérons que cette mise en place ne tardera pas et que tous les départements seront dotés d'un CdCA avant la fin de l'année 2016.

### Les annonces de Pascale Boistard

*Devant les Assises Nationales de l'Aide à Domicile, le 19 septembre 2016, Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées, a fait la déclaration suivante :*

*« La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (Asv) est entièrement financée grâce aux recettes de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA). Toutes les dépenses nouvelles des départements sont intégralement compensées par les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ».*

*Pascale Boistard a missionné l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) pour évaluer l'application de la loi Avs.*

### Services à domicile : Crédit d'impôt étendu aux retraités

*Le gouvernement a décidé d'étendre le crédit d'impôt à tous les particuliers qui emploient des salariés dans le cadre des services à la personne (Projet de Loi de Finances 2017) Jusqu'à présent, seuls les actifs bénéficiaient d'un crédit d'impôt ; les non actifs (retraités et certaines personnes handicapées) ne bénéficiaient que d'une réduction d'impôt. Ce système excluait tous les retraités non imposables.*

*Ce crédit d'impôt remboursable est égal à 50 % des dépenses de service à la personne. Il devrait se mettre en place au 1er janvier 2017.*

## 20 septembre 2016 : les retraités de l'UNSA étaient dans l'action.

*Sur l'ensemble du territoire, plusieurs milliers de militants retraités s'étaient rassemblés devant les préfectures ainsi que devant le Ministère des affaires sociales à Paris.*

Avec les retraités de la CFDT, nous manifestions pour la défense de notre niveau de vie. Notre action portait deux revendications :

- indexation des pensions sur l'indice du salaire mensuel de base,
- pas une retraite inférieure au SMIC net pour une carrière complète.

Pour rappel, l'indexation des retraites sur l'indice des prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités. Cette indexation conduit à un décrochage du niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui des salariés et provoque une dégradation du taux de remplacement qui se prolongera sur les générations futures.

En outre, nous revendiquons pour un montant minimum des pensions, égal à 100 % du SMIC net, pour une carrière complète, par la revalorisation du minimum contributif.

Acteurs au sein de leur commune, de l'associatif, du monde politique, sans oublier leur rôle familial, les retraités sont au cœur du tissu social. Si la longévité progresse, il faut couper court à l'idée qu'elle n'est que génératrice de coûts et de déficits.

**Nous, retraités, participons aux efforts de solidarité. Nous participons à la croissance. Nous ne pouvons pas en rester écartés.**



### — AU MINISTÈRE, DANS LES PRÉFECTURES —

Ce 20 septembre, les délégations communes UNSA et CFDT ont été reçues sur tout le territoire. Pour toutes, l'écoute des représentants de l'Etat a été appréciée.

Certes, compte tenu du contexte (pré campagnes électorales), pas de réponse immédiate, ni d'engagement, mais pour nous il s'agissait surtout de nous positionner. Cette action marque le début d'un combat syndical qu'il faudra poursuivre.

### — EN DIRECTION DES PARLEMENTAIRES —

L'action du 20 septembre portait sur deux revendications. Un courriel cosigné par les Secrétaires généraux de la CFDT Retraités et de l'UNSA Retraités, développant notre argumentaire, a été envoyé à tous les parlementaires (députés et sénateurs).

L'UNSA Retraités veut sensibiliser les Politiques, et notamment le corps législatif, puisque notre système d'indexation dépend d'une loi.

### ET LA SUITE...

*Nous venons d'initier un nouvel axe revendicatif portant sur le pouvoir d'achat des retraités.*

*La lettre aux parlementaires doit nous servir d'accroche pour envisager d'autres initiatives. Chacune et chacun au niveau de sa circonscription pourra établir des contacts afin de diffuser notre message, voire engager une nouvelle démarche.*

*La pétition qui a déjà été signée par de nombreux retraités, va être mise en ligne pour permettre d'élargir les possibilités de signatures. Ainsi vers la fin de l'année, ou le début 2017, quand nous entrerons en campagne électorale, nous serons en mesure de contacter les candidats et de leur fournir notre argumentaire.*

## Action du 20 septembre : l'UNSA Retraités dans la p

**LA DÉPÊCHE**  
DU MIDI

*La Dépêche du Midi Ariège 20/09/2016*

### L'Unsa retraités demande une revalorisation des pensions

Jean-Louis Sacaze et Christian Poncini avaient rendez-vous hier en préfecture pour présenter les revendications du syndicat UNSA en matière de retraites.

Principale doléance, la ré-indexation des retraites sur le salaire de base. «En 10 ans, le pouvoir d'achat des retraités n'a pas cessé de baisser, pointe Christian Poncini. Nous voulons tordre le cou aux idées reçues qui dépeignent les retraités comme des privilégiés. En 2015, l'augmentation de 0,1 % a été compensée par la CSG imposable, alors que dans le même temps les salaires des actifs ont progressé de 4,2 %».

Les deux militants souhaitent par la suite interpellier leurs élus nationaux pour faire remonter le sujet au niveau politique. «Les retraités sont une force tranquille qui ne bouge pas pour l'instant, mais qui pourrait se réveiller», ont-ils prévenu.



— Montpellier —



— Paris —

*DNA Strasbourg 21/09/2016*

### Près de 300 retraités d'Alsace et de Moselle ont manifesté, hier après-midi, place Broglie à Strasbourg.

Une manifestation était organisée, hier à Strasbourg, par les syndicats CFDT et UNSA de retraités d'Alsace et de Moselle pour que les pensions de retraite ne soient plus indexées sur l'inflation, mais sur l'évolution des salaires.

«Nous sommes une génération sandwich. Nous aidons nos enfants, nos petits-enfants et nos parents», rapporte Bernard Blanche de la CFDT retraités. Et le sandwich ne grossit pas. Il a même tendance à maigrir.

«**Les pensions de retraite ont été revalorisées de 0,1 % l'an dernier, mais avec l'augmentation des taxes, nos revenus ont diminué**», a constaté Michel Simon de l'UNSA.



— Nîmes —

# Presse régionale et dans les rues de nos villes !

## Le Télégramme

*Le Télégramme 19/09/2016*

### Manifestation inter-régionale à Rennes ce mardi

Les organisations syndicales de retraités CFDT et Unsa des régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire manifestent, mardi à Rennes, leur inquiétude face à l'érosion programmée et continue de leur niveau de vie et de leur pouvoir d'achat, tant pour les retraités actuels que pour les futurs retraités. Ils revendiquent une indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires et aucune retraite inférieure au Smic net pour une carrière complète.

Manifestation à partir de 14 h 15 (départ du croisement de l'avenue des Monts-d'Arrée et du boulevard d'Armorique. Rassemblement devant la préfecture de région (avenue de Cucillé). Un rendez-vous est pris à la préfecture avec les représentants des trois régions et les deux syndicats. Fin de la manifestation vers 16 h.



— Lille —



— Marseille —

### JdC.fr Nevers 20/09/2016

*L'UNSA Retraités et les retraités de la CFDT ont choisi la date cette date du mardi 20 septembre (un peu avant la semaine bleue du 3 au 9 Octobre) pour défendre leur pouvoir d'achat.*

*Dans la Nièvre, une conférence de presse s'est déroulée cet après-midi à la Bourse du travail à Nevers. Pas de manifestation, mais une après-midi pour échanger entre militants, retraités syndiqués à Unsa et à la CFDT.*

*Leurs revendications portent sur plusieurs points dont l'indexation des retraites sur le salaire moyen de base (SMB) au lieu de l'indice des prix et l'augmentation des plus basses pensions à un minimum correspondant au Smic net (pour une carrière complète).*

*«Parce que près d'un retraité sur quatre perçoit une retraite inférieure à 1.200 euros, parce que la retraite moyenne se situe en 2014 à 1 330 euros brut par mois et seulement 1 010 euros pour les femmes (monopensionnés de droit direct), la CFDT et l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) revendiquent que, pour une carrière complète, aucune pension ne soit inférieure au Smic (base 35 h)», ont rappelé les représentants syndicaux dont Martine Gaudin et Jean-Claude Lartigot (pour les retraités de l'Unsa) et Bernard Paquaux et André Fourcade (retraités CFDT).*

*À noter qu'une pétition est en ligne pour soutenir le niveau de vie des retraités.*

## SEMAINE BLEUE 2016

La semaine bleue s'est déroulée du 3 au 8 octobre, sur le thème « à tout âge, faire société ». Nombre de militants de l'UNSA, investis dans les Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées (CODERPA), ont contribué au succès de cette initiative pour la valorisation du lien social autour des personnes âgées.

Bernadette Puijalon, marraine de la Semaine Bleue 2016, a déclaré que les personnes âgées ont davantage « besoin de liens que de biens », soulignant que les relations sociales sont un élément majeur de la qualité de vie. Mais cela ne doit pas conduire à oublier que la précarité est l'un des

premiers facteurs, avec la maladie, provoquant l'isolement et la rupture des liens sociaux. Les trop nombreux retraités qui survivent avec des pensions inférieures à 1000 € sont les premiers exposés au risque d'isolement.

Ces problèmes nous concernent au premier chef, nous militants de l'UNSA Retraités. Parce notre rôle de syndicalistes, c'est aussi de faire vivre la solidarité avec nos aînés, plus fragiles, plus exposés à la solitude du fait de la maladie ou de la pauvreté. Faire société avec les plus âgés, c'est aussi l'un des mandats que nous nous sommes donnés à l'UNSA Retraités.

### FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées)

Le Comité Exécutif de la FERPA aura lieu les 24 et 25 octobre à Bruxelles.

Ordre du jour :

- Situation politique en Europe : Europe Sociale et refus du nationalisme
- Protocole du Comité Jeunes et la FERPA
- Dialogue Social de la CES
- Questionnaire du comité des femmes sur les systèmes de pension dans les Etats membres
- Organisation de l'Assemblée des Femmes de la FERPA
- Campagne sur la pauvreté
- Nouvelle ICE (Initiative Citoyenne Européenne)

Jean Marc Schaeffer, secrétaire général de l'UNSA Retraités et Joëlle Thiéry participeront à ce comité exécutif.

## Vie interne

### Page UNSA Retraités du site de l'UNSA



La page d'accueil du site de l'UNSA : [unsa.org](http://unsa.org), a évolué.

Pour accéder à la page de l'UNSA Retraités, il faut faire défiler la page avec « l'ascenseur » à droite de l'écran.

Lorsque le logo UNSA Retraité apparaît, il suffit d'un clic sur le logo pour ouvrir la page.

N'hésitez pas à consulter nos dernières infos en ligne.

The screenshot shows a grid of news items on the UNSA website. A blue arrow labeled 'CLIQUER ICI' points to the 'UNSA Retraités' logo. The news items include: 'L'UNSA Mag de septembre - octobre à votre disposition', 'a participé à la journée d'études', 'L'UNSA Mag de septembre - octobre à votre disposition', and 'L'UNSA employe salarié-e des TPE et des particuliers'.

### Retraité(e) isolé(e) ? Rejoignez le SNURI

« Retraité d'IBM depuis quelques mois, je n'avais pas, en l'absence d'une section retraités dans ce secteur, la possibilité de rester syndiqué à l'UNSA... jusqu'à ce qu'un ami me parle du SNURI le Syndicat National Unsa des Retraités Isolés. »

Le SNURI est ouvert à tous les retraité(e)s qui, au moment de la cessation de leur activité, se retrouvent sans champ de syndicalisation, en particulier dans leur ex-fédération ou syndicat professionnels. Pour 2016, la cotisation annuelle est de 35 €.

Pour en savoir + :

tél : 06 14 98 09 29

ou 06 08 54 59 86.

## Aide Personnalisée au Logement : de nouvelles règles pénalisantes.

La loi de Finances 2016 a réformé les règles de calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, l'allocation est désormais dégressive lorsque le loyer dépasse un certain montant. Mais surtout, au 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'attribution des APL devient plus restrictive, puisque le patrimoine des allocataires qui n'est pas intégré dans le revenu fiscal de référence sera pris en compte dans les ressources retenues pour le calcul de l' APL, dès que son montant dépasse 30 000 €. Le patrimoine retenu intègre les livrets de Caisse d'Épargne, livrets d'Épargne Populaire et autres Plans Épargne Logement, soit toutes les formes d'épargnes des plus modestes.



Même si la réforme ne s'applique pas aux personnes titulaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ni aux personnes âgées dépendantes en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), elle peut toucher des personnes âgées à faibles revenus qui ont constitué tout au long de leur vie une épargne pour faire face aux besoins liés à la perte d'autonomie en fin de vie. 30 000 € c'est à peu près de quoi se payer 15 mois d'hébergement en EHPAD, guère plus. De quoi inquiéter bien des retraités modestes bénéficiaires de l' APL !

### FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX RETRAITÉS DE LA CNRACL

#### **Avez-vous pensé à consulter le guide des actions sociales de la CNRACL pour 2016 ?**

En utilisant le lien ci-après, vous pouvez avoir accès à ce guide sous forme interactive.

[https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id\\_article=3191&cible=\\_retraite](https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=3191&cible=_retraite)

**Pensez-y** : de nombreuses aides sont possibles en fonction des revenus • Le maintien à domicile, la dépendance, le handicap,

- Le soutien aux retraités en situation de fragilité,
- Les dépenses ponctuelles liées à de graves difficultés...

### FONCTIONNAIRE ET FUTUR RETRAITÉ ÇA PEUT ME CONCERNER

La base de calcul de la pension est **l'échelon détenu depuis six mois au moins**. Il en résulte que le fonctionnaire a droit à une pension liquidée sur la base de son dernier indice même s'il le détient depuis moins de 6 mois.

Pour en savoir + : [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) ou tél : 01 48 18 88 29.

### Le bénéfice des campagnes doubles élargi

Réservé jusqu'au projet de Loi de Finance 2016 aux fonctionnaires retraités après le 19 Octobre 1999, il a été étendu à ceux qui ont été exposés aux situations de combats (militaires d'active ou appelés du contingent) partis en retraite avant le 19 Octobre 1999.

Se posait le problème des assimilés (EDF, Cheminots). Le secrétariat d'Etat y était favorable, mais Bercy, dans la rédaction du décret, avait seulement ciblé les fonctionnaires. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la campagne concernera aussi les assimilés selon le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

### ABONNEMENT

*Pour s'abonner à notre Lettre nationale ou y abonner des amis retraités, il suffit d'envoyer un courriel à :*

[unsa-retraites@unsa.org](mailto:unsa-retraites@unsa.org)

## Mort programmée du régime social des mines

Le régime minier créé par le décret du 27 novembre 1946 assure tous les risques (maladie, vieillesse, invalidité, accidents du travail, maladies professionnelles) avec une prise en charge des soins à 100 %. Le montant de la retraite est fonction du nombre d'années travaillées sans prise en compte du niveau hiérarchique, mais avec des bonifications pour les années passées au fond.

Par un décret du 30 août 2011, le Ministre du Travail de l'époque, Xavier Bertrand, avait programmé la disparition du régime minier pour la fin 2013.

Le Président Hollande était revenu sur cette décision en abrogeant en 2013 l'article 80 du décret Bertrand.

Mais en 2015, l'assurance maladie et accidents du travail du régime minier est confiée



par mandat de gestion à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. L'action Sanitaire et les Assistantes Sociales sont rattachées à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs. L'absorption du Régime minier par la Sécurité Sociale est presque chose faite. D'autant que le Président de la Cour des Comptes dénonce dans son rapport sur la sécurité sociale le déclin démographique du Régime Minier de Sécurité Sociale et préconise sa disparition d'ici 5 ans. Cette dernière étape marquera la fin d'un régime de protection sociale spécifique qui fut le modèle et la matrice de la Sécurité Sociale Générale créée en 1945.

## Elections TPE : C'est maintenant !



*Du 26 novembre au 12 décembre, les salariés des TPE (Très Petites Entreprises) vont voter pour des listes syndicales afin de permettre la mise en place de commissions régionales de représentants syndicaux dans leurs secteurs d'activité.*

Tous les salariés des entreprises de moins de 11 salariés votent, de même que les salariés payés par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

### **En quoi cela concerne-t-il les retraités de l'UNSA Retraités ?**

Ces élections peuvent permettre de renforcer la représentativité de l'Unsa et conforter nos positions dans des instances consultatives comme le Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age ou les Conseil Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

### **Qu'est-ce qu'on peut faire ?**

Proposer le petit dépliant « accordéon » de l'UNSA à tous les salariés de TPE que l'on peut côtoyer et les inciter à voter UNSA !